

Le 25/11/2021

**AVIS AUX PORTEURS**  
**Modifications apportées au FCP GALAXIE OBLIGATAIRE 2**  
**(code ISIN : FR0010679977)**

Nous informons les porteurs de parts du FCP « GALAXIE OBLIGATAIRE 2 » (FR0010679977) relevant de la Directive européenne 2009/65/CE, que les modifications suivantes ont été apportées à la documentation juridique du Fonds :

- **Conformément à la réglementation *Benchmarks Regulation*** sur les indices de référence (Règlement (UE) 2016/1011), publiée en 2016 et entrée en vigueur début 2018 réformant le taux de référence monétaire au jour le jour de la zone Euro, l'€STR (European Short Term Rate) est un nouvel indice de référence monétaire calculé par la Banque Centrale Européenne remplaçant progressivement l'EONIA depuis le 2 octobre 2019.  
Nous vous informons que l'indice de référence EONIA de votre fonds sera donc remplacé par l'€STR.
- **Conformément au Règlement *Taxonomie*** (Règlement (UE) 2020/852), des indicateurs de durabilité doivent être intégrés dans la documentation juridique du FCP.  
Ainsi, le paragraphe suivant a été inséré dans le prospectus de votre FCP : les investissements sous-jacents à ce produit financier ne prennent pas en compte les critères de l'Union européenne en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental.
- Ajout dans le prospectus d'informations relatives aux incidences négatives sur les facteurs de durabilité.

Ces modifications entrent en vigueur le 1er décembre 2021.

Les autres dispositions de la documentation juridique restent inchangées.

Le document d'information clé pour l'investisseur (DICI) et le prospectus peuvent vous être adressés dans un délai de huit jours ouvrés sur simple demande écrite auprès de :

OSTRUM ASSET MANAGEMENT  
43 avenue Pierre Mendès France – 75013 PARIS  
E-mail : [contact@ostrum.com](mailto:contact@ostrum.com)